

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY

17, rue Georges Clémenceau

94607 – CHOISY LE ROI CEDEX

Siret N° 784 406 126 00044

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

SIEGE SOCIAL : 44 avenue du Parc 95320 Saint Leu La Forêt – Tél : 01 34.18.02 95

BUREAU DOMONT : 9 bis rue de la Briqueterie – 95330 DOMONT – Tél : 01.30.11.26.00

BUREAU DE PARIS : 178 rue de Courcelles – 75017 PARIS – Tél : 01.44.01.23.30

E-mail : contact@cabinetalcyon.fr – Site : www.cabinetalcyon.fr

S.A.S au Capital de 32 000 EUROS – Siret 394 698 112 00031 – Code APE 9620 Z – N. / F : FR22394698112

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les produits et charges de la saison sportive en cours à la clôture de l'exercice (cf. annexe, préambule page 6, notes « Produits constatés d'avance »).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

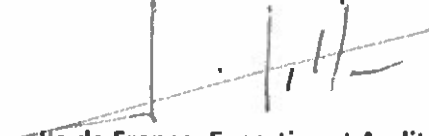
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Leu La Forêt, le 2 mai 2023

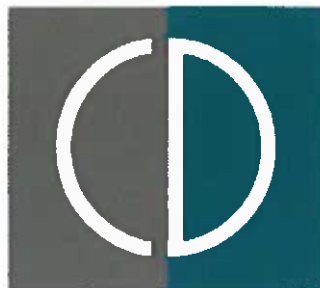
Le Commissaire aux comptes



Ile de France, Expertise et Audit

Représenté par Philippe LAFITTE

C A B I N E T



D E V I R G I L L E

Association FFvolley
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU

94600 CHOISY LE ROI

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'Association FFvolley relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	9 667 817	euros
Produits d'exploitation :	12 803 229	euros
Résultat net comptable :	1 122 331	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à CHARENTON LE PONT
Le 26/04/2023

Signature

Jérôme POUYET

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	341 254	151 413	189 840	87 616
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				85 772
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	153 600		153 600	153 600
	Constructions	620 885	445 974	174 912	187 733
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	938 726	665 366	273 360	240 214
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	400		400	400	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	2 054 865	1 262 753	792 112	755 334
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	79 950	23 584	56 366	32 364
	Avances et Acomptes versés sur commandes	36 000		36 000	29 895
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	485 089	13 286	471 802	128 650
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 434 867		1 434 867	374 441	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	553 744		553 744	553 214	
DISPONIBILITES	6 234 920		6 234 920	5 115 439	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	88 006		88 006	95 287
	TOTAL (II)	8 912 576	36 870	8 875 706	6 329 290
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	10 967 440	1 299 623	9 667 817	7 084 624
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an				18 549	

Mission de présentation-voir attestation

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 464 683	752 809
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	300 000	
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	1 122 331	1 011 874	
	Total des fonds propres (situation nette)	2 887 014	1 764 683
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	146 260	
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	146 260	
	Total des fonds propres	3 033 275	1 764 683
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	98 956	244 952
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	98 956	244 952
Provisions	Provisions pour risques	70 000	10 000
	Provisions pour charges	190 000	350 000
	Total des provisions	260 000	360 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	540 940	629 932
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 766
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	632 085	504 807
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 190 815	330 157
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	631 350	785 443	
Produits constatés d'avance	3 280 396	2 461 885	
	Total des dettes	6 275 586	4 714 989
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	9 667 817	7 084 624
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 122 331,32	1 011 874,31
	(1) Dont à moins d'un an	5 853 387	4 712 223
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Mission de présentation-voir attestation

Compte de Résultat ^{1/2}

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	10 799	50 589
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 540 986	500 218
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 780 910	2 081 823
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	108 173	174 693
Utilisations des fonds dédiés	53 252		
Autres produits	8 309 109	5 664 492	
	Total des produits d'exploitation	12 803 229	8 471 815
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	6 295	26 763
	Variation de stock	(22 018)	28 312
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock	43 831	35 047
	Autres achats et charges externes	6 541 611	3 910 558
	Aides financières	506 741	418 030
	Impôts, taxes et versements assimilés	135 568	105 078
	Salaires et traitements	2 378 345	1 594 050
	Charges sociales	570 472	253 970
	Dotation aux amortissements et dépréciations	259 275	254 034
	Dotation aux provisions	60 000	
	Reports en fonds dédiés	94 956	244 952
	Autres charges	1 309 526	1 011 727
		Total des charges d'exploitation	11 884 602
	RESULTAT D'EXPLOITATION	918 627	589 296

Mission de présentation-voir attestation

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		918 627	589 296
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	3 917	2 815
	Autres intérêts et produits assimilés	530	490
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	3 212	516
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		7 660	3 821
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 216	1 639
	Différences négatives de change	537	327
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		3 753	1 966
RESULTAT FINANCIER		3 907	1 855
RESULTAT COURANT avant impôts		922 534	591 151
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	66 635	104 487
	Sur opérations en capital	56 026	16 020
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	350 000	401 870
	Total des produits exceptionnels	472 661	522 377
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	73 499	73 999
	Sur opérations en capital	8 918	27 654
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	190 447	
	Total des charges exceptionnelles	272 864	101 653
RESULTAT EXCEPTIONNEL		199 797	420 723
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		13 283 550	8 998 013
TOTAL DES CHARGES		12 161 219	7 986 139
EXCEDENT ou DEFICIT		1 122 331	1 011 874
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		205 800	207 105
TOTAL		205 800	207 105
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		205 800	207 105
TOTAL		205 800	207 105

Mission de présentation-voir attestation

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 667 817 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **13 283 550 euros** et un total charges de **12 161 219 euros**, dégageant ainsi un résultat de **1 122 331 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12 mois**.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le **22/04/2023** par les dirigeants de l'association

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2022** ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Lors de l'arrêté de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2022/2023 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2022/2023, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros oeuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evénements significatifs de l'exercice

La provision pour risques est de 70.000 euros au 31/12/2022 contre 10.000 euros au 31/12/2021. Elle correspond à :

- . Divers risques et litiges liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale et fiscale pour 10.000 euros,
- . Un risque lié à un prud'hommes pour 60.000 euros.

Le Conseil d'Administration de la FFVOLLEY a pris un engagement en 2020 d'affecter, pour la saison 2021-2022, la somme de 700.000 euros à un plan de relance lié à la crise sanitaire. A ce titre, une provision pour charges a été constituée. La provision a été reprise à hauteur du solde soit 350.000 euros sur l'exercice 2022.

Une provision pour charges a été constatée sur l'exercice pour un montant de 190.000 euros :

En 2023 sont organisées deux compétitions internationales : la VNL à Orléans et la Challenge cup à Laval. Le budget de ces deux événements représente un investissement de 380.000 euros. Après consultation, le Conseil d'Administration a accepté le principe que cette charge soit reportée sur deux exercices soit 50% en 2022 et 50% en 2023.

Engagement de retraite :

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'entité prévoient des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4.05 %
- Taux de croissance des salaires : 3%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : Table TG 05
- Taux de charges sociales : 55 % pour la catégorie cadres et 48 % pour la catégorie non cadres

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés est de 205.575 euros

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions	
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p. Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres	304 417		122 608		85 772
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	304 417		122 608		85 772
CORPORELLES					
Terrains	153 600				153 600
Constructions sur sol propre	620 885				620 885
sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels					
Instal., agencement, aménagement divers	317 197		21 371		338 568
Matériel de transport			26 801		26 801
Matériel de bureau, informatique et mobilier	261 024		87 917	37 210	311 731
Emballages récupérables et divers	243 983		17 643		261 626
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 596 689		153 732	37 210	1 713 211
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	400				400
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400				400
TOTAL	1 901 507		276 340	122 982	2 054 865

Mission de présentation-voir attestation

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	131 030	20 384		151 413
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	131 030	20 384		151 413
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	433 153	12 821		445 974
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	259 393	21 998		281 391
	Matériel de transport		56		56
Matériel de bureau, mobilier	195 810	21 173		216 983	
Emballages récupérables et divers	126 787	40 149		166 936	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 015 143	96 196		1 111 340	
TOTAL		1 146 173	116 580		1 262 753

Mission de présentation-voir attestation

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	10 000	60 000		70 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	350 000	190 000	350 000	190 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		360 000	250 000	350 000	260 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours	69 399	23 584	69 399	23 584
	Sur comptes clients, usagers	4 507	13 286	4 507	13 286
	Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		73 906	36 870	73 906	36 870
TOTAL GENERAL		433 906	286 870	423 906	296 870
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		96 870	73 906	
			190 000	350 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	18 549		18 549
	Autres créances clients, usagers	466 540	466 540	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	63 168	63 168	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	108 384	108 384	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	642	642	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	1 262 672	1 262 672		
Charges constatées d'avance	88 006	88 006		
	TOTAL DES CREANCES	2 007 961	1 989 412	18 549
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	540 940	118 741	361 250	60 949
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	632 085	632 085		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	914 055	914 055		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	239 397	239 397		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 358	7 358		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	30 005	30 005		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées					
Autres dettes	631 350	631 350			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	3 280 396	3 280 396			
	TOTAL DES DETTES	6 275 586	5 853 387	361 250	60 949
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	88 991			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Mission de présentation-voir attestation

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	752 809		711 874		1 464 683
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité		300 000			300 000
Autres réserves					
Report à nouveau		711 874	(711 874)		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 011 874	(1 011 874)	1 122 331		1 122 331
Situation nette	1 764 683		1 122 331		2 887 014
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			198 800	52 540	146 260
Provisions réglementées					
TOTAL	1 764 683		1 321 131	52 540	3 033 275

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2021	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
ANS - Statisticien	77 952		77 952		35 000	35 000	
ANS - Plateforme digitale	85 000		85 000		20 000	20 000	
ANS - My coach	72 000		72 000				
ANS - Relations internationales	10 000		6 000			4 000	
ANS - Fluri developpement					17 500	17 500	
Fonds dotation I Collet					22 456	22 456	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	244 952		240 952		94 956	98 956	

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2022
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement		198 800		198 800
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal		198 800		198 800
Quotes-parts virées au compte de résultat		52 540		52 540

Concours publics et subventions

31/12/2022	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		2 450 910	330 000			2 780 910
Subventions d'investissement					198 800	198 800
TOTAL		2 450 910	330 000		198 800	2 979 710

SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

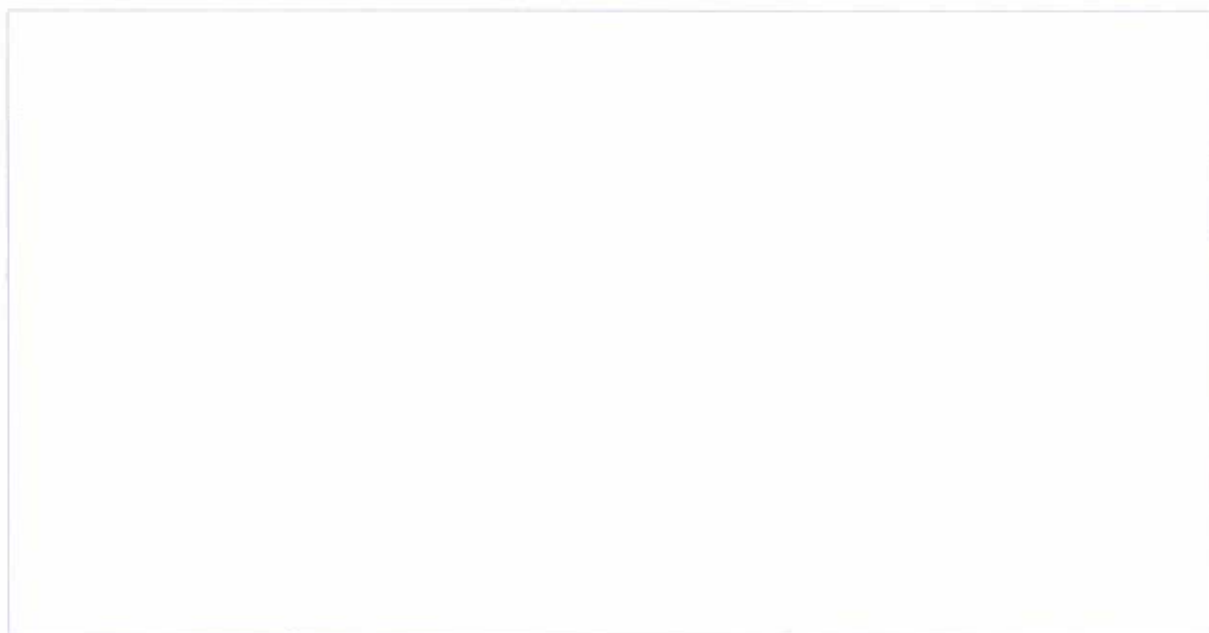
- . Aides personnalisées : 170.000 Euros pour 12 mois
- . Mise à disposition par l'Etat de personnel : 36 personnes

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2022	31/12/2021
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	205 800	207 105
	205 800	207 105
Total	205 800	207 105
Répartition par nature de charges	31/12/2022	31/12/2021
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole Le personnel bénévole représente 242 personnes pour un total d'heures estimé à 13 720	205 800	207 105
	205 800	207 105
<i>Mission de présentation-voir attestation</i> Total	205 800	207 105

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 796	182 072	226 724	124,5
Dettes fiscales et sociales	1 018 784	136 141	882 643	648,3
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	281 767	302 769	(21 003)	-6,94
TOTAL	1 709 347	620 983	1 088 364	175,2

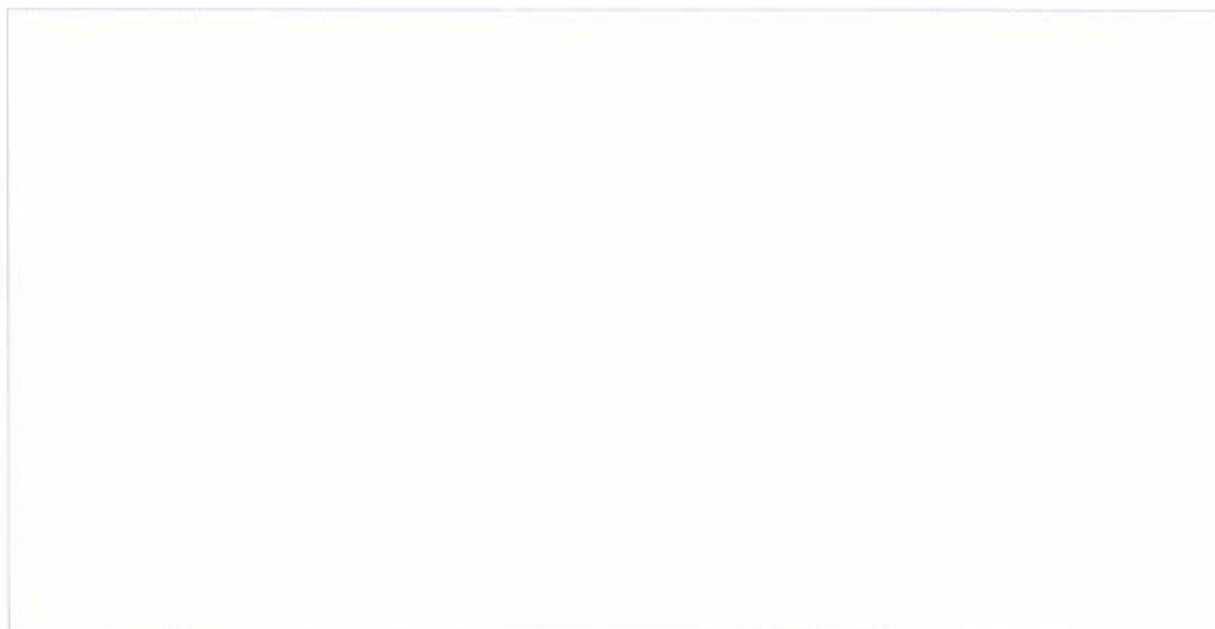


Charges à payer (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
Fournisseurs	408 796
Provision congés payés	100 269
Salaires à payer	813 786
Provision charges sur congés payés	46 326
Provision charges sur salaires et primes	55 844
CVAE à payer	2 560
Divers charges organisation	250 000
AG Lille	25 000
Divers autre charges à payer	6 767
Totalisation	1 709 347

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	88 006	95 287	(7 282)	-7,64
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	88 006	95 287	(7 282)	-7,64

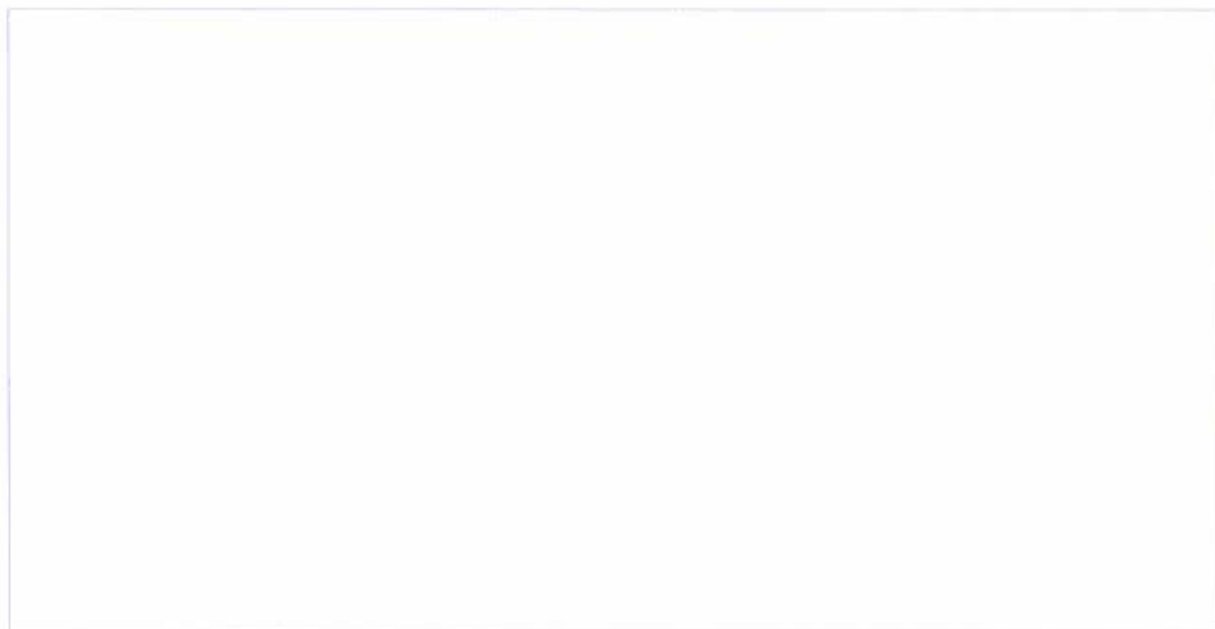


Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Copieurs - informatique	01/01/2023	31/03/2023	15 817		
Tickets restaurant	01/01/2023	31/01/2023	3 294		
LNV engagement	01/01/2023	31/12/2023	22 600		
AIAC assurance	01/01/2023	31/12/2023	11 283		
Autre	01/01/2023	31/12/2023	35 012		
Totalisation			88 006		

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	3 379 352	2 706 837	672 515	24,85
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	3 379 352	2 706 837	672 515	24,85



Produits constatés d'avance (détail) au 31/12/2022

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Licences			1 928 645		
Engagement clubs et indemnités arbitrage			948 108		
Transferts			132 198		
Fonds dédiés subventions			98 956		
Autres			271 445		
Totalisation			3 379 352		

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	80 345	55 473	24 872	44,84
Autres créances	1 261 246	191 497	1 069 749	558,6
TOTAL	1 341 591	246 970	1 094 621	443,2

--

Produits à recevoir (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
Créances clients	80 345
FVB VNL	1 002 876
Autres créances	258 370
Totalisation	1 341 591

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 Décembre 2022**

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY

17, rue Georges Clémenceau

94607 – CHOISY LE ROI CEDEX

Siret N° 784 406 126 00044

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

SIEGE SOCIAL : 44 avenue du Parc 95320 Saint Leu La Forêt – Tél : 01.34.18.02.95

BUREAU DOMONT : 9 bis rue de la Briqueterie – 95330 DOMONT – Tél : 01.30.11.26.00

BUREAU DE PARIS : 178 rue de Courcelles – 75017 PARIS – Tél : 01.44.01.23.30

E-mail : contact@cabinetalcyon.fr – Site : www.cabinetalcyon.fr

S.A.S au Capital de 32 000 EUROS – Siret 394 698 112 00031 – Code APE 9620 Z – N.I.F : FR22394698112

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante visée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée : Monsieur Eric TANGUY, Président

Objet : Mise à disposition de Monsieur Eric TANGUY par l'université Sorbonne avec prise en charge par la F.F.V.B. de 80% du coût chargé de sa rémunération pour l'année 2022.

Montant : Le montant pris en charge au titre de l'exercice 2022 s'élève à 56.387 €.

Fait à Saint Leu la Forêt, le 4 mai 2023

Le commissaire aux comptes

IFEA - Expertise et Audit, Ile de France



Philippe LAFITTE